

Remise des certificats de réussite du programme de formation «LSC Entrepreneurship»



La «Luxembourg School for Commerce» (LSC) avait récemment invité à la remise des certificats de réussite des formations donnant accès aux professions de commerçant, de transporteur ainsi qu'aux professions de l'immobilier. A cette occasion 216 lauréats ont été honorés en présence de Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de commerce. Parmi les 216 diplômés, 56 candidats ont reçu leur certificat des formations pour commerçants, 40 lauréats ont participé à la formation pour transporteurs et 120 participants ont désormais la possibilité de se lancer dans une profession dans l'immobilier. Ces formations sont organisés dans le cadre du programme de formation «LSC Entrepreneurship». Lors de son allocution de bienvenue, Pierre Gramegna a tout d'abord félicité les lauréats pour leur engagement et leur courage de se lancer dans

l'entrepreneuriat. Il a précisé que grâce aux connaissances pratiques acquises, les lauréats disposent des premiers outils pour s'engager dans la création d'entreprise. Dans ce contexte il a aussi présenté la nouvelle structuration du programme des formations «LSC Entrepreneurship», suite à la nouvelle loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Cette loi permet la simplification du droit d'établissement. Ces formations permettent aux candidats de s'initier ou de se perfectionner à la gestion d'entreprise. Vincent Hieff et Laurent Koener, conseillers auprès du département création et développement des entreprises de la Chambre de commerce, ont ensuite présenté aux lauréats les règles d'or pour réussir son projet entrepreneurial. (PHOTO: I. MADENACH)